

Tissus et Nouveautés

(TISSUES & DRY GOODS)

REVUE MENSUELLE

Publié par La Compagnie de Publications Commerciales (The Trades Publishing Co's), 25 rue Saint-Gabriel, Montréal. Téléphone Main 2547. Boîte de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux Etats-Unis \$1.00, strictement payable d'avance; France et Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur un avis par écrit, adressé au bureau même du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications simplement comme suit : **TISSUS ET NOUVEAUTÉS, MONTREAL Can.**

Vol. VIII

MONTREAL, AVRIL

No 4

AVIS

Nous prions ceux de nos lecteurs qui changeraient d'adresse au 1er mai de vouloir bien nous faire connaître, aussitôt que possible, l'endroit, place d'affaires ou résidence, où ils désirent que "Tissus et Nouveautés" leur soit adressé.

Tous les ans un certain nombre de nos abonnés se plaignent d'une interruption dans le service de notre journal à l'époque des déménagements. En nous prévenant en temps utile de leur changement d'adresse, ils peuvent être assurés que "Tissus et Nouveautés" leur parviendra sans aucune interruption.

LES CAPITAUX FRANCAIS

Jusqu'à présent les emprunts du gouvernement fédéral et les emprunts des gouvernements provinciaux à l'étranger n'ont guère été placés que sur le marché anglais. Jusqu'à présent ce sont les capitaux anglais et américains qui ont aidé à la construction de nos voies ferrées, à la création de nos industries, au développement de notre commerce. A part un emprunt fait en France par la province de Québec, nos divers gouvernements ne se sont jamais adressés, que nous sachions, aux capitaux français quand le besoin ou la nécessité les poussait à emprunter au dehors. Cependant, tout le monde sait que tous les pays, y compris l'Angleterre et les Etats-Unis, s'adressent volontiers à la France quand ils ont besoin de capitaux.

On nous a souvent demandé pourquoi les capitaux français ne venaient pas au Canada et allaient plutôt s'engouffrer dans des pays à finances avariées, alors que notre situation financière est parfaitement saine et que nos sources de richesse sont pour ainsi dire illimitées.

A cette question on peut répondre par une autre question: Qu'avons-nous fait jusqu'ici pour attirer les capitaux français au Canada?

En France, on nous connaît peu et, si on nous connaît peu, c'est beaucoup de notre faute. Ce n'est guère que depuis 1900 qu'on commence à s'intéresser à nous en France, alors que nous avons pris part non sans honneur à la grande exposition internationale de Paris. A l'exposition précédente, en 1889, nous avions brillé par notre absence. Nous avons payé cette faute, car si, dès cette année-là, nous avions fait quelque chose pour faire connaître notre pays, nos ressources, nos produits, on peut tenir pour certain que les capitaux français auraient pris plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici, le chemin du Canada.

La preuve c'est que, depuis l'exposition de 1900, plusieurs entreprises ont été établies au Canada avec des capitaux français. Quand les capitalistes français, quand les grands établissements financiers de France seront persuadés qu'ils peuvent faire au Canada des placements aussi rémunérateurs que sûrs, il n'y a aucun doute que les capitaux de l'épargne française contribueront au développement de nos industries.

Il nous appartient de noter l'époque de ce développement en faisant connaître en France nos immenses ressources au point de vue agricole, et celles pour ainsi dire sans limite dans les domaines minier et forestier.

Jusqu'à présent, nous n'avons pas fait le nécessaire pour attirer les regards des Français sur notre pays; pouvons-nous donc leur reprocher de ne pas envoyer leurs capitaux dans un pays qu'ils ne connaissent pas ou qu'ils connaissent à peine?

Si nous voulons que les capitaux français viennent au Canada, il faut de toute nécessité que nous les invitons à venir. Si nous ne nous remuons pas, pourquoi voulons-nous que les autres se remuent pour nous.

Les capitaux français sont sollicités de tous côtés et ils vont là où on les demande. Si nous ne cherchons pas à les attirer ils viendront difficilement d'eux-mêmes ici.

Heureusement, nous commençons à nous remuer sous ce rapport et déjà, comme nous venons de le dire, plusieurs entreprises ont été créées avec des capitaux français. Les premiers succès sont un encouragement pour l'avenir.

Nous avons appris, non sans satisfaction, qu'un financier de notre place avait ouvert à Paris un bureau pour le placement de nos bonnes valeurs canadiennes. Aujourd'hui nous apprenons que la Banque Nationale va droit au but en prenant des dispositions pour établir une succursale à Paris où elle acceptera des dépôts. Nous la félicitons chaudement de l'initiative qu'elle vient de prendre et nous avons le ferme espoir qu'elle ne sera pas la seule de nos institutions financières à entrer dans cette voie.

Nous nous répéterons pour terminer: N'attendons pas que les capitaux français viennent nous trouver, allons les chercher là où ils sont.

LA TENUE DES LIVRES DES FAILLIS

Jugement à intervenir

Nous avons en temps et lieu indiqué dans ces colonnes une clause insérée dans le Code Criminel qui oblige, sous peine d'amende et même de prison, tout commerçant à tenir des livres relatant ses opérations commerciales.

Jusqu'à présent il n'y avait pas eu, que nous sachions, de poursuites intentées relativement à cette clause qui se lit comme suit:

"Est coupable d'un acte criminel et passible d'une amende de huit cents piastres et d'un an d'emprisonnement:

"Quiconque, étant commerçant et ayant un passif de plus de mille piastres, est incapable de payer intégralement ce qu'il doit à ses créanciers, et n'a point, pendant la durée des cinq années immédiatement antérieures à son insolvabilité, tenu des livres de comptes qui, dans le cours ordinaire des commerces ou négoce exercés par lui, sont nécessaires pour faire